



Hôtel de ville - 7, rue Pierre Pauilhac - 33740 ARÈS
T : 05 56 03 93 03 - F : 05 56 60 26 30
contact@ville-ares.fr - www.ville-ares.fr

N° 07/01/2020

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

L'an deux mil vingt, le dix-neuf février,

Le Conseil Municipal de la Commune d'ARES, dûment convoqué, s'est réuni en Session ordinaire, à la Mairie, sous la Présidence de Monsieur Jean-Guy PERRIERE, Maire,

OBJET :

ALSH : Fixation de la participation des familles au séjour de vacances à CANILLO du 23 Février au 29 Février 2020.

ETAIENT PRESENTS : M. PERRIERE – Mme PALLET – MM. MORVAN – MARTINEZ – Mme BOUYGUE – MM. SOURNET – **CORBIERE*** – ESPLANDIU – Mmes SENESCAL – LASNE – MEUNIER-LALANNE – MM. LANDREAU – MATHONNEAU – Mme LE BIHAN – M. RATEL – Mmes DESTOUESSE – LABANSAT – MM. BOUNY – LACOUCHIE – Mmes LAMBERT – BALDES-FORTIER –

(* *M. CORBIERE est arrivé au moment où la question n° 2 portant sur l'approbation du Compte Administratif 2019 de l'eau potable a été débattue.*)

ETAIENT ABSENTS : M. DEBELLEIX – Mme MOUTHON – M. MOIREAU

ABSENTS EXCUSES AYANT DONNE PROCURATION :

Mme JIMENEZ à M. SOURNET – M. LACOSTE à Mme MEUNIER - LALANNE – Mme JOLY à M. PERRIERE – Mme VIGNERTE à Mme LAMBERT –

Le Conseil Municipal a choisi pour secrétaire Mme LE BIHAN et pour secrétaire suppléant M. ESPLANDIU.

Rapporteur : Monsieur MARTINEZ

Dans le cadre de notre partenariat (Principauté d'Andorre), un séjour à la neige avec un groupe d'une quinzaine d'enfants d'ARES encadrés par les animateurs de l'accueil de loisirs, est organisé depuis deux ans.

Devant le succès de ce séjour, ce projet pour les vacances de février prochain (du 23 au 29 février 2020) peut se reconduire pour quinze jeunes de 10 à 12 ans en priorité inscrits dans nos structures (Accueil périscolaire, Accueil de Loisirs, PAIJ). La priorité sera bien sûr donnée aux enfants n'ayant pas pu participer au séjour en 2019.

Le tarif du séjour comprend : le transport en bus, l'hébergement, la pension complète, les remontées mécaniques, deux heures quotidiennes de cours de ski et d'autres activités (luge, patinoire, raquettes, l'encadrement par les animateurs de l'accueil de loisirs).

Les tarifs ci-dessous tiennent compte des quotients familiaux des familles et sont identiques à ceux des années précédentes à savoir :

Séjour CANILLO – février 2020	
QF	
inf 400	150.00 €
401 à 600	200.00 €
601 à 800	250.00 €
801 à 1000	300.00 €
1001 à 1200	350.00 €
1201 à 1600	400.00 €
1601 à 2600	450.00 €
2601 et plus	500.00 €
Communes extérieures	600.00 €

Le recouvrement de ces produits sera effectué, par le régisseur de recettes de l'accueil périscolaire/CLSH, au moyen des modes de paiement mis à disposition des familles.

Il est proposé au conseil municipal :

de se prononcer sur cette grille de tarifs à appliquer aux familles dont les enfants participeront au séjour de vacances à CANILLO.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents ou représentés, émet un avis favorable à la proposition du rapporteur.

ARES, le 19 Février 2020

**Le Maire,
Conseiller Départemental
du Canton d'Andernos-les-Bains**

J.G. PERRIERE

